

# Fatwas des grands savants

à l'usage des  
musulmans  
d'Occident



Ressemblées et traduites par:  
**Rachid ibn Abd-Salam**

**DAROUSSALAM**

LEADER MONDIAL POUR LES LIVRES ISLAMIQUE

## Fatwas concernant les relations avec les non musulmans

### 1. *Vivre en occident*

❏ Quel est le jugement de l'islam sur les musulmans qui vivent dans les pays non musulmans?

℞ Vivre dans les pays non musulmans représente un grand danger pour le musulman : pour sa religion, ses mœurs, son comportement et son éducation. A tel point que nous avons été, avec d'autres, le témoin du dévoiement de nombreuses personnes qui, après avoir séjourné dans ces pays, sont revenues transformées. Certains étaient devenus dévoyés et d'autres avaient renié leur religion, ainsi que toute autre religion, pour devenir des athées qui se moquent de la religion et des croyants parmi nos prédécesseurs et nos contemporains. Il devenait donc urgent de fixer des conditions qui permettent d'éviter ce genre

de périls. Deux conditions de base sont donc requises pour celui qui souhaite vivre dans les pays non musulmans.

*1<sup>ère</sup> condition:*

Que la religion de celui qui séjourne dans ces pays ne soit pas en danger. Cela implique d'avoir un minimum de science religieuse, une foi suffisamment établie, une résolution suffisamment ferme pour garantir son attachement inébranlable à la religion et le préserver de tout dévoiement et de tout égarement. Il ne doit pas aimer les non musulmans. En effet ressentir de l'amour pour eux s'oppose à la foi, comme le prouvent les Paroles d'Allah :

﴿لَا تَجِدُ قَوْمًا يُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ يُوَادُّونَ مَنْ حَادَّ اللَّهَ وَرَسُولَهُ وَلَوْ كَانُوا آبَاءَهُمْ أَوْ أَبْنَاءَهُمْ أَوْ إِخْوَانَهُمْ أَوْ عَشِيرَتَهُمْ﴾

﴿Tu ne trouveras personne, parmi ceux qui croient en Allah et au Jour dernier, qui éprouve de la sympathie envers ceux qui s'opposent à Allah et à Son Messager, fussent-ils leurs pères, leurs fils, leurs frères ou des membres de leur tribu﴾<sup>[86]</sup>

Et Allah (ﷻ) dit :

﴿يَتَّيَّبُهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا لَا تَتَّخِذُوا الْيَهُودَ وَالنَّصَارَىٰ أَوْلِيَاءَ بَعْضُهُمْ أَوْلِيَاءُ بَعْضٍ وَمَنْ يَتَوَلَّهُمْ مِنْكُمْ فَإِنَّهُ مِنْهُمْ إِنَّ اللَّهَ لَا يَهْدِي الْقَوْمَ الظَّالِمِينَ ﴿٥١﴾ فَتَرَى الَّذِينَ فِي قُلُوبِهِمْ مَرَضٌ يُسْرِعُونَ فِيهِمْ يَقُولُونَ نَخْشَىٰ أَنْ تُصِيبَنَا دَائِرَةٌ فَعَسَىٰ اللَّهُ أَنْ يَأْتِيَ بِالْفَتْحِ أَوْ أَمْرٍ مِّنْ عِنْدِهِ فَيُصْبِحُوا عَلَىٰ مَا أَسْرُوا فِي أَنْفُسِهِمْ نَادِمِينَ﴾

﴿Ô les croyants ! Ne prenez pas pour alliés les juifs et les chrétiens, ils sont alliés les uns des autres. Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés devient un des leurs. En vérité, Allah ne guide pas les gens injustes. Tu verras d'ailleurs que ceux qui ont une maladie dans le cœur se précipitent vers eux en disant :

<sup>[86]</sup> Sourate La discussion (Al-Moujâdala), verset 22.

“Nous craignons qu’un revers de fortune ne nous frappe”. Mais peut-être qu’Allah fera venir la victoire ou un ordre émanant de Lui. Alors ceux-là regretteront leurs pensées secrètes»<sup>[87]</sup>

Aimer les ennemis d’Allah est des plus dangereux pour le musulman, car cela implique d’être d’accord avec eux et leurs opinions, ou tout au moins de ne pas les condamner. Pour cette raison, le Prophète (ﷺ) a dit :

«Quiconque aime des gens est des leurs.»

### 2<sup>ème</sup> condition :

Qu’il lui soit possible de proclamer et d’afficher son islam, c’est-à-dire qu’il puisse pratiquer le culte musulman sans aucune entrave : qu’il s’agisse de la «salât», de la prière du vendredi (si celle-ci est célébrée), des prières en commun (s’il existe une communauté de musulmans), de l’aumône légale (zakât), du jeûne ou du pèlerinage. S’il lui est interdit de pratiquer un quelconque aspect du culte musulman, il n’a pas le droit de séjourner dans ces pays, et l’émigration [vers un pays musulman] devient dès lors obligatoire. L’auteur du Moughni [Ibn Qoudâma] affirme que les musulmans ne sont pas identiques quant à l’obligation ou non d’émigrer: «Elle est obligatoire pour certains. Il s’agit de ceux qui sont capables d’émigrer et qui dans le même temps ne peuvent afficher leur religion et accomplir les prescriptions de l’islam au milieu des non musulmans. Ceux-là doivent obligatoirement émigrer, comme le prouvent les Paroles du Très Haut :

﴿إِنَّ الَّذِينَ تَوَفَّيْنَاهُمُ الظَّالِمِينَ أَنفُسِهِمْ قَالُوا فِيمَ كُنْتُمْ قَالُوا كُنَّا مُسْتَضْعَفِينَ فِي الْأَرْضِ قَالُوا أَلَمْ تَكُنْ أَرْضُ اللَّهِ وَاسِعَةً فَهَاجِرُوا فِيهَا فَأُولَئِكَ مَأْوَاهُمْ جَهَنَّمُ وَسَاءَتْ مَصِيرًا﴾

«En vérité, ceux qui se faisaient tort à eux-mêmes entendront les anges, chargés de les rappeler à Allah, leur dire: “Où étiez-vous [pour ne pas avoir émigré]?” Ils répondront:

<sup>[87]</sup> Sourate La table servie (Al-Maïda), versets 51-52.

“Nous étions opprimés dans le pays”. Les anges répliqueront : “La terre d’Allah n’était-elle pas assez vaste pour vous permettre d’y émigrer?” Ceux-là seront voués à la Géhenne, quel sinistre destin! ﴿[88]

Ces terribles menaces [dans le verset] prouvent que l’émigration est obligatoire, car accomplir les devoirs religieux est en soi une obligation. Or ce qui est indispensable à l’accomplissement d’une obligation (les devoirs religieux) est lui aussi obligatoire (l’émigration). ﴿[89]

Une fois ces deux conditions de base remplies, l’émigration vers les pays non musulmans se divise en plusieurs catégories :

### *1<sup>ère</sup> catégorie :*

Ceux qui séjournent dans ces pays pour appeler les gens à l’islam. Leur séjour est considéré comme un combat dont doit obligatoirement se charger une partie des musulmans (*fard kifâya*), ceux qui en ont la capacité. Cependant, l’appel à l’islam doit être réel, il doit rencontrer un certain écho dans la population et ne pas être interdit. En effet, l’appel à l’islam est une obligation religieuse, c’est aussi la voie empruntée par les Messagers. Le Prophète (ﷺ) a également ordonné à sa communauté de transmettre ses enseignements à toutes les époques et en chaque lieu. Il a dit :

«Transmettez, de ma part, ne serait-ce qu’un verset ou un hadith.»

### *2<sup>ème</sup> catégorie :*

Ceux qui y séjournent avec pour objectif d’étudier et de connaître la situation des mécréants, leur croyance corrompue, leur culte vain, leurs mœurs dépravées, leurs comportements

[88] Sourate Les femmes (An-Nisâ’), verset 97.

[89] Al-Moughni, p. 457, vol. 8.

anarchiques, afin que les gens ne soient pas séduits par eux et pour montrer leur réalité à ceux qui les admirent. Ce séjour est un type de combat, car il permet de mettre en garde contre les mécréants et leurs croyances et par conséquent d'inciter les gens à se tourner vers l'islam et ses traditions. En effet, la corruption des mécréants prouve la vertu de l'islam. Comme on dit : «C'est par leur contraire que la réalité des choses apparaît.» Toutefois, il y a une condition : que, dans cet appel à l'islam, les avantages l'emportent sur les inconvénients. Si celui qui prêche l'islam ne peut atteindre son but, parce qu'il lui a été interdit de transmettre son message et ses croyances, ou parce que les gens ont été mis en garde contre lui, alors il n'y a plus aucun intérêt à sa présence dans ces pays. De même, si ce même but est atteint, mais que sa présence crée des inconvénients supérieurs aux avantages - par exemple, si en réaction, ils insultent l'islam, son prophète et ses grands hommes -, alors il devient obligatoire de cesser tout appel à l'islam, comme le prouvent les Paroles d'Allah :

﴿وَلَا تَسُبُّوا الَّذِينَ يَدْعُونَ مِنْ دُونِ اللَّهِ فَيَسُبُّوا اللَّهَ عَدْوًا بِغَيْرِ عِلْمٍ كَذَلِكَ زَيْنًا لِكُلِّ أُمَّةٍ عَمَلُهُمْ ثُمَّ إِلَىٰ رَبِّهِمْ مَرْجِعُهُمْ فَيُنَبِّئُهُمْ بِمَا كَانُوا يَعْمَلُونَ﴾

«N'injuriez pas ceux qu'ils invoquent en dehors d'Allah, car, par agressivité, ils pourraient injurier Allah, dans leur ignorance. De même Nous avons enjolivé à chaque communauté sa propre action. Ensuite, c'est vers leur Seigneur que se fera leur retour, et Il les informera de ce qu'ils commettaient»<sup>[90]</sup>

Dans le même ordre d'idées: le séjour dans les pays non musulmans pour informer les musulmans et les mettre en garde contre les stratagèmes que les mécréants préparent contre eux. Ainsi, au cours de «la bataille du fossé» le Prophète (ﷺ) envoya Houdhayfa ibn Al-Yaman chez les polythéistes avec pour mission de les espionner.

<sup>[90]</sup> Sourate Les bestiaux (Al-An'âm), verset 108.

**3<sup>ème</sup> catégorie:**

Ceux qui y vivent dans l'intérêt des Etats musulmans pour l'établissement de relations diplomatiques avec les pays non musulmans. C'est le cas, par exemple, des employés des ambassades. Leur séjour dans ces pays est jugé en fonction de leurs fonctions. Celles de l'attaché culturel, par exemple, consistent à s'occuper des étudiants, qu'il doit contrôler et inciter à rester attachés à leur religion, à ses valeurs et ses mœurs. Son séjour est donc d'une grande utilité, puisqu'il les préserve d'un mal certain.

**4<sup>ème</sup> catégorie:**

Les musulmans qui y séjournent pour un besoin personnel autorisé comme le commerce ou les soins médicaux. Le séjour dans ces pays est permis jusqu'à satisfaction de ce besoin, il ne l'est plus au-delà. Les hommes de science, qu'Allah leur fasse miséricorde, ont autorisé les voyages vers les pays non musulmans en rapportant cela de certains compagnons, qu'Allah les agrée.

**5<sup>ème</sup> catégorie :**

Cette catégorie, qui entre dans la catégorie précédente, est celle des étudiants, sauf que leur séjour est bien plus dangereux pour leur religion et leur morale. En effet, les étudiants, sauf ceux qu'Allah veut protéger, ont tendance à se sentir inférieurs à leurs maîtres qu'ils regardent avec admiration, dont ils adoptent les opinions, les pensées et les comportements et qu'ils imitent. Par ailleurs, l'étudiant a toujours le sentiment d'avoir besoin de son maître, ce qui le conduit à vouloir se faire aimer de lui et à le flatter, sans tenir compte de sa déviation et de son égarement. En outre, l'étudiant a des camarades de classe dont certains peuvent devenir des amis qu'il aime et qui lui donnent certaines choses. Compte tenu du danger qu'encourt cette catégorie, il convient de mettre en place des garde-fous supplémentaires. Outre les deux conditions de base [citées précédemment], s'y ajoutent ces conditions :

*Premièrement*, que l'étudiant soit doté d'une grande maturité qui lui permette de faire la différence entre l'utile et le préjudiciable, et de voir loin dans l'avenir. Quant aux jeunes gens à l'esprit encore faible, c'est mettre en danger leur religion, leur morale, et leur comportement que de les envoyer dans ces pays. C'est aussi mettre en danger leur communauté d'origine vers laquelle ils retourneront et dans laquelle ils ne manqueront pas de cracher ce venin qui les a eux-mêmes contaminés. Tout ceci est prouvé par l'expérience. En effet, beaucoup des étudiants envoyés dans ces pays sont revenus différents, dévoyés dans leur religion, leur morale et leur comportement. Eux et leur société d'origine ont alors subi les préjudices que tout le monde connaît. Ces étudiants sont comme des brebis que l'on envoie vers des chiens dressés pour la chasse.

*Deuxièmement*, il convient que l'étudiant ait suffisamment de connaissance religieuse pour lui permettre de distinguer le vrai du faux et combattre le faux par le vrai, afin de ne pas se laisser tromper par leurs fausses croyances. Sinon, il pourrait prendre celles-ci pour des vérités, ou bien il serait simplement incapable de les rejeter. Il resterait ainsi dans l'incertitude ou pire encore il serait tenté d'y adhérer. D'où cette invocation :

*«Ô Allah! Montre-moi le vrai dans sa réalité et accorde-moi d'y adhérer, et montre-moi le faux dans sa réalité et accorde-moi de m'en éloigner. Et ne rends pas ce dernier ambigu à mes yeux, provoquant ainsi mon égarement.»*

*Troisièmement*, l'étudiant doit avoir suffisamment de religion pour le préserver de l'incroyance et de l'immoralité. Celui dont la foi est faible n'est pas à l'abri - sauf si Allah le veut - compte tenu de la violence des attaques et de la faiblesse de ses protections. Les raisons qui poussent les gens à devenir mécréants et immoraux sont en effet nombreuses et diverses dans ces pays. Lorsqu'elles trouvent un terrain favorable à leur développement chez un être à l'immunité défaillante, elles agissent sur lui.

*Quatrièmement* : cette connaissance que l'étudiant veut acquérir doit être utile aux musulmans qui ont besoin de ces sciences qui ne sont pas enseignées chez eux. Par conséquent, s'il s'agit de sciences sans intérêt pour les musulmans ou encore si elles sont au programme des universités des pays musulmans, alors il devient interdit de se rendre dans les pays non musulmans pour les étudier là-bas compte tenu des dangers encourus au niveau religieux et moral et de l'énorme gaspillage d'argent que cela implique.

**6<sup>ème</sup> catégorie :**

Ceux qui y vivent en permanence. Ceux-là encourent un danger plus grand que les étudiants puisqu'ils sont en contact permanent avec les mécréants, dont ils sont les compatriotes, avec ce que cela implique comme amour et amitié, sans compter que leur présence augmente la population de ces pays. Leurs familles sont élevées au milieu des mécréants dont elles imitent le comportement et les coutumes, voire les croyances et le culte. Pour cette raison, le Prophète (ﷺ) a dit :

*«Ceux qui se rassemblent avec les polythéistes et vivent avec eux sont comme eux.»*

Ce hadith, bien que sa chaîne de narrateurs soit faible, est très juste car habiter avec des gens pousse à leur ressembler. Qays ibn Abi Hâzim, qu'Allah l'agrée, rapporte cette parole du Prophète (ﷺ) :

*«Je désavoue tout musulman vivant au milieu des polythéistes.»*

Les compagnons dirent alors: «Et pourquoi donc?» Il répondit :

*«Il faut être suffisamment loin d'eux pour ne pas voir leur feu.»*<sup>[91]</sup>

Comment le croyant peut-il supporter de vivre dans les pays

<sup>[91]</sup> Rapporté par Abou Dâwoud et At-Tirmidhi à travers des chaînes qui, pour la plupart, sont interrompues.

non musulmans où l'incroyance est criée haut et fort et où les hommes ne jugent pas selon ce qu'Allah et Son Messager ont apporté? Comment peut-il accepter cela alors qu'il le voit de ses propres yeux et qu'il l'entend de ses propres oreilles? Non seulement il accepte cela mais aussi l'idée d'appartenir à ce pays où il vit avec sa famille et ses enfants et où, malgré les dangers qu'ils encourent tous au niveau de leur religion et de leur morale, il est heureux comme il le serait dans un pays musulman.

Voici ce que nous pouvions dire sur le jugement de l'islam concernant le fait de vivre dans les pays non musulmans, en demandant à Allah que ce que nous avons dit corresponde à la vérité.

*Cheikh Al-'Outhaymîn*

**Q** Comment l'islam juge-t-il ceux qui se rendent dans les pays non musulmans avec l'intention d'y résider?

**R** En principe, il n'est pas permis à celui qui n'est pas capable d'y pratiquer ouvertement sa religion de voyager vers les pays des mécréants. Et, pour celui qui en est capable, ce voyage n'est permis qu'en cas de nécessité, comme pour y recevoir des soins. Il doit alors pouvoir vivre ouvertement son islam et s'acquitter de toutes les obligations religieuses sans paresse. Il ne doit pas transiger sur sa religion ou s'engager dans des controverses à son sujet.

Quant à y résider de façon permanente, cela est évidemment pire. Il n'est pas permis au musulman de vivre parmi les polythéistes, car le Prophète (ﷺ) l'a interdit<sup>[92]</sup>, sauf s'il y a là un intérêt religieux comme pour y appeler efficacement les mécréants à l'islam, y proclamer ouvertement sa religion, propager l'islam, et renforcer les musulmans déjà présents. Si telle est son intention, c'est une bonne chose. En revanche, il

<sup>[92]</sup> Abou Dâwoud, At-Tirmidhi, et An-Nasâï.

n'est pas permis de résider dans les pays des polythéistes s'il n'y a pas là un intérêt religieux. Parmi ces intérêts religieux: l'apprentissage des sciences dont les musulmans ont besoin, comme la médecine ou certaines sciences industrielles qu'il n'est pas possible d'apprendre dans les pays musulmans.

Cheikh Al-Fawzân

**Q** A quelle condition faut-il accomplir la «hijra»?

**R** La «hijra» se définit ainsi : quitter un pays de mécréants vers un pays musulman, et elle est obligatoire. Le Très Haut dit :

﴿إِنَّ الَّذِينَ تَوَفَّيْنَاهُمُ الْمَلَائِكَةُ ظَالِمِي أَنْفُسِهِمْ قَالُوا فِيمَ كُنْتُمْ قَالُوا كُنَّا مُسْتَضْعَفِينَ فِي الْأَرْضِ قَالُوا أَلَمْ تَكُنْ أَرْضُ اللَّهِ وَاسِعَةً فَهَاجِرُوا فِيهَا فَأُولَئِكَ مَأْوَاهُمْ جَهَنَّمُ وَسَاءَتْ مَصِيرًا﴾

«En vérité, ceux qui se faisaient tort à eux-mêmes entendront les anges, chargés de les rappeler à Allah, leur dire : "Où étiez-vous [pour ne pas avoir émigré]?" Ils répondront : "Nous étions opprimés dans le pays". Les anges répliqueront : "La terre d'Allah n'était-elle pas assez vaste pour vous permettre d'y émigrer?" Ceux-là seront voués à la Géhenne, quel sinistre destin!»<sup>[93]</sup>

En commentaire de ce verset, Ibn Kathîr affirme ce qui suit : «Ce noble verset concerne, d'une manière générale, tous ceux qui vivent au milieu des polythéistes, alors qu'ils sont capables d'émigrer, et qui ne peuvent pas vivre entièrement leur religion là où ils se trouvent. Ceux-là se font du tort à eux-mêmes, et commettent un péché en restant là où ils sont, selon l'avis unanime des savants de l'islam.»

Le comité permanent

<sup>[93]</sup> Sourate Les femmes (An-Nisâ'), verset 97.

# من فتاوى كبار العلماء لمسلمي الغرب

(باللغة الفرنسية)

Est-il permis au musulman d'acquérir la nationalité française? Peut-il se marier avec une chrétienne? A-t-il le droit de fêter Noël? Comment les musulmans d'Occident doivent-ils fixer le début et la fin du mois de Ramadan? La circoncision est-elle obligatoire pour les nouveaux convertis? Autant de questions que chaque musulman d'Occident est amené à se poser et auxquelles répondent les plus grands savants contemporains.

Cet ouvrage est d'autant plus important que les musulmans francophones vivent le plus souvent dans des sociétés dépourvues de muftis – dignes de ce nom - qui puissent les orienter par leurs fatwas.

Les fatwas sélectionnées concernent les problèmes rencontrés par les musulmans dans la manière de vivre leur islam en Occident, et dans leurs relations avec les non musulmans.

Nous espérons donc que ce modeste ouvrage aidera les musulmans résidant en dehors de leurs terres à pratiquer leur religion de la manière la plus conforme aux prescriptions islamiques, et qu'il permettra à chacun de comprendre les dangers que représente leur présence dans ces pays, pour eux et, plus encore, pour leurs descendants.



**DAROUSSALAM**  
LEADER MONDIAL POUR LES LIVRES ISLAMIQUES